

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Réception par le préfet : 13/05/2016

Publication : 13/05/2016

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 28 AVRIL 2016

DECISION

Numéro 16 - 04 - 032

Décision 8 : Le bilan des marchés publics 2015.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 23 mars 2016 s'est réuni le 28 avril 2016 à partir de 15 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Giraud (Vice-président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

L'article 133 du code des marchés publics précise que la personne publique doit publier chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau d'en prendre connaissance (annexe 1). L'annexe 2 reprend de manière synthétique les divers types de marchés en fonction de leur montant. Quant à l'annexe 3, elle est relative à l'évolution du nombre de marchés passés depuis 2011.

Ce bilan sera intégré dans le recueil des actes administratifs du SDIS et mis en ligne sur le site internet du SDIS 42

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le Bureau prend connaissance du bilan des marchés publics joint en annexe qui sera publié sur le site internet de l'établissement et dans le recueil des actes administratifs du SDIS de la Loire.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20160428-16-04-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2016

Publication : 13/05/2016

